

## Transport Public Urbain

La LOTI (Loi d'orientation des transports intérieurs) a dessiné l'organisation des transports publics en 1982. Elle a confié la responsabilité de la politique des transports urbains aux communes et leur laisse une totale liberté de choisir le mode de gestion de leurs réseaux de transports publics et d'en changer ultérieurement. La régie et la "délégation de service public" (DSP) sont, en France, les deux grands modes de gestion des services publics de transport public.

La DSP, pratique contractuelle très ancienne en France, antérieurement connue sous d'autres noms : "concession" ou "affermage", a permis la construction du réseau ferroviaire français au 19ème siècle, des premiers réseaux de tramway, l'électrification des villes...

Elle connaît un grand succès en France dans les transports publics, puisqu'en dehors de la région parisienne, plus de 92 % des réseaux de transport public sont délégués à des opérateurs totalement privés ou d'économie mixte. Elle concerne ainsi la plupart des grands réseaux de transport urbain, à l'exception de Marseille.

La France compte près de 150 entreprises de transports publics urbains\*, dont plus d'un quart sous forme de Sociétés d'économie mixte.

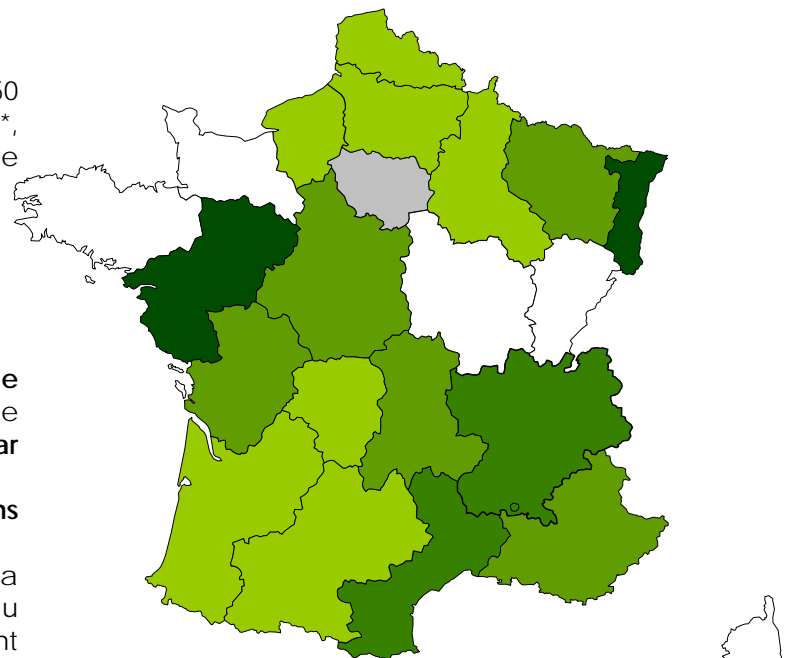
**Les Epl desservent une population de près de 6 Millions de personnes avec une offre kilométrique moyenne de 26Km par habitants.**

Elles représentent environ **585 millions d'Euros de Chiffre d'affaires.**

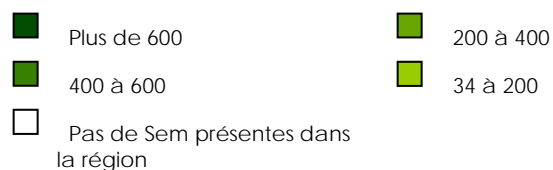
Les Epl contribuent activement à la réussite des politiques du développement durable, en associant tous les acteurs du développement économique.

\*Source Chiffre Clés UTP 2004.

**Population Desservies par les Sem**  
(Hors Ile de France)



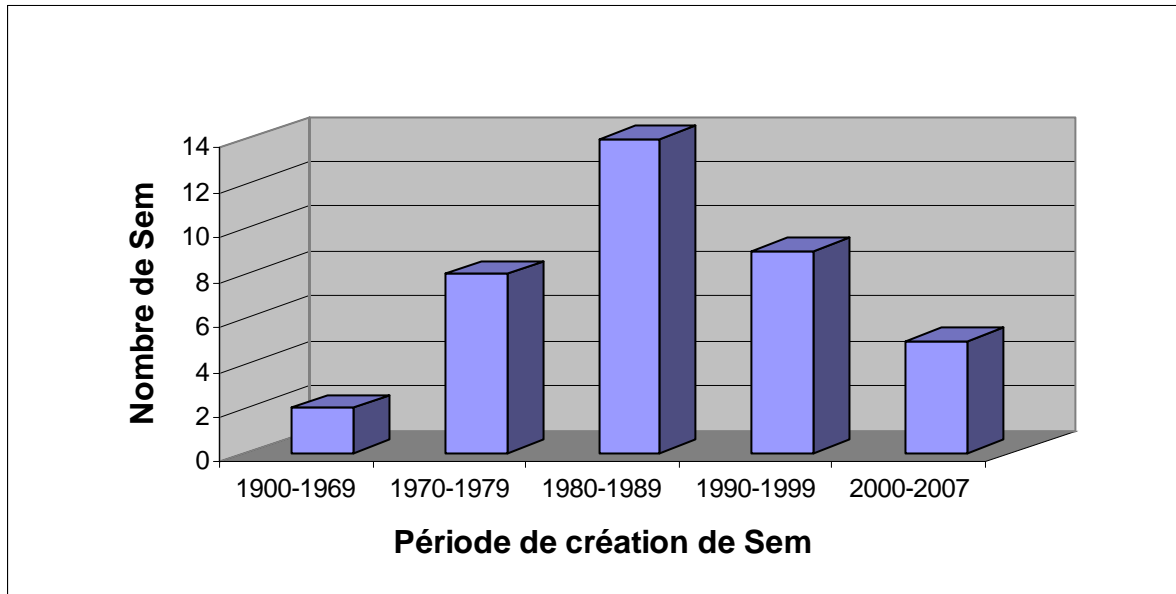
**Population régionale desservie par les Sem, exprimée en milliers d'habitants.**



### Les Sem pionnières dans le domaine du transport public

D'autre part, les Sem jouent un rôle pionnier, qu'il s'agisse de transport en commun en site propre (TCSP), d'accessibilité aux personnes handicapées, de sécurité, ou de carburants propres.

#### L'historique de la création des Sem



### Les Sem au service du transport public

Les Sem sont au cœur de nouvelles problématiques des Services d'Intérêt Général et du développement durable.

Elles sont un acteur clef de la cohésion sociale et spatiale des agglomérations, pour la réussite d'un véritable statut européen de service public.

Les Sem soutiennent les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités. Les Sem construisent ainsi une réelle relation de confiance et partenariale avec leur collectivité.

La gestion des Sem est reconnue par nos partenaires comme un modèle performant de contrôle, de transparence et de qualité.

### L'intercommunalité au cœur des Sem de transports

Les transports publics constituent un terrain privilégié pour l'intercommunalité.

Ce fait a été renforcé par la création en 2000 des communautés d'agglomération, qui ont souvent conduit à une extension du périmètre de transport urbain.